

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS.

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22  
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

La *Princesse-Alice* est arrivée à Bergen le 4 juillet ; elle y a trouvé l'*Iphigénie*, croiseur-école des aspirants français, et la *Gneisenau*, croiseur-école des cadets allemands.

Le lendemain, le *Hohenzollern*, suivi de trois bâtiments et portant l'Empereur d'Allemagne, a mouillé sur la même rade ; il avait arboré le pavillon français au mât de misaine. Le Commandant Marceron, de l'*Iphigénie*, s'est rendu aussitôt à bord du yacht Impérial, et bientôt après Sa Majesté est allée à bord de la *Princesse-Alice*. Le Prince Albert, avec toutes les personnes qui l'accompagnent, a dîné ce même jour sur le *Hohenzollern* ; le Commandant de l'*Iphigénie* était aussi invité.

Le jeudi, dans la matinée, l'Empereur a fait une visite officielle au croiseur-école français, qui l'a reçu avec tous les honneurs réglementaires. La plus grande courtoisie a régné durant cette circonstance dont chacun saisissait le caractère historique, et les marins français ont éprouvé l'émotion patriotique du grand rôle qui leur était dévolu.

Le soir de ce jour, l'Empereur, accompagné de S. A. R. le Prince Albert de Slesvig-Holstein, de S. Exc. le Comte Eulenburg, Ambassadeur d'Allemagne à Vienne, et de quelques autres personnes, a dîné sur la *Princesse-Alice*.

Vendredi, les aspirants de l'*Iphigénie* et les cadets de la *Gneisenau*, ainsi que les nombreux états-majors des deux écoles, ont été invités par l'Empereur pour un thé à bord du yacht Impérial. Le Prince Albert et toutes les personnes de Sa suite et de Son laboratoire assistaient également à cette soirée.

Sa Majesté, Elle-même, a conduit les officiers français dans tout le navire pour le leur faire visiter, tandis que les élèves allemands et français circulaient ensemble.

La réunion cordiale de toute cette jeunesse qui porte dans son âme l'avenir de deux puissantes marines, intéressait tous les spectateurs et réjouissait grandement ceux auxquels un esprit élevé permet d'envisager sagement les grands intérêts de la politique internationale.

La Colonie française a célébré vendredi dernier, avec un grand empressement, la Fête nationale du 14 juillet.

M. Glaize, le distingué Consul de France, a reçu dans la matinée, au lunch offert par lui en ses salons de la villa de Millo, le personnel de l'administration des Douanes, celui des Postes et Télégraphes, le Comité de bienfaisance de la Colonie, une délégation d'anciens militaires résidant dans la région et un grand nombre de membres de la Colonie qui sont venus individuellement au Consulat.

Le président du Comité de bienfaisance, M. Barbier, a prononcé au cours de cette réception une patriotique allocution qui se termine par ces mots :

Les adhésions au Comité augmentent à chaque année, nous voici bientôt 200 membres inscrits et les résultats de notre action sont considérables, mais les misères que nous avons à soulager sont si grandes que nous ne serons jamais trop pour pouvoir faire assez de bien ; aussi devant vous, M. le Consul, j'insiste auprès de nos amis pour qu'ils nous amènent ceux de nos compatriotes qui ne se sont pas encore joints à nous.

Le jour serait beau qui verrait tous les Français de Monaco, unis dans le même but de charité et de patriotisme.

Plein d'espoir en l'avenir, le Comité de Bienfaisance de la Colonie française, à l'occasion de la Fête nationale, adresse son salut respectueux au Président de la République, à LL. AA. SS. le Prince et la Princesse de Monaco, au Prince Héritaire et au Gouvernement princier ; il vous prie, M. le Consul, de croire à sa sympathie patriotique et à son sincère attachement à votre personne.

M. Glaize a répondu qu'il est heureux d'affirmer que les Français de Monaco, n'ont jamais cessé d'être animés d'un inaltérable et absolu dévouement à la Mère-patrie ; il se félicite des sentiments de solidarité et de patriotisme qui animent la Colonie.

Le Consul parle des devoirs que la Colonie a toujours remplis auprès du Prince et du Gouvernement Princier, de la haute protection étendue par S. A. S. Madame la Princesse Alice à nos œuvres de bienfaisance et de la participation de S. A. S. le Prince Louis, à titre étranger, aux labeurs de l'armée française.

On peut d'autre part affirmer, ajoute M. Glaize, que notre Colonie s'est toujours efforcée d'entretenir les relations les plus sympathiques et les plus cordiales avec celles des autres nations ; elle continuera à donner cet excellent exemple.

Le Consul passe en revue les progrès accomplis dans le cours de la dernière année, et rend hommage aux efforts qu'ont dû faire les fondateurs de la Société et ses présidents successifs pour arriver à l'élever à la hauteur qu'elle occupe aujourd'hui : celle d'une sérieuse et féconde institution.

A la suite du premier initiateur, M. Valentin, les présidents qui lui ont succédé, MM. Carrère et Voiron, les membres dévoués du bureau qui leur ont prêté leur précieux et infatigable concours, doivent être en quelque sorte mis à l'ordre du jour de l'association. Le Comité a une seule devise : patriotisme et fraternité ; rien de ce qui touche à la grandeur morale de la Patrie, à l'exercice de la bienfaisance ne lui reste étranger.

Le Consul se félicite des sentiments de solidarité et du chaleureux attachement à la France qui animent la Colonie Française de Monaco. Il se fera l'organe des sentiments de la réunion en adressant, le jour de la Fête Nationale, à M. le Président de la République, les hommages respectueux et les vœux patriotiques de la Colonie.

A la suite de la réception du Consulat qui a pris fin vers 11 heures et demie, un nombre important de membres de la Colonie se sont réunis en un

beau banquet qui a eu lieu dans la grande salle de l'hôtel de l'Europe.

Au dessert, M. Barbier, qui présidait ayant à sa droite M. Valentin et à sa gauche M. Fillhard, a porté un toast fort applaudi à M. le Président de la République, à LL. AA. SS. le Prince et la Princesse de Monaco, à S. A. S. le Prince Héritaire et au Gouvernement princier.

A la suite des toasts et des chants, la réunion très cordiale s'est terminée aux accents de la *Mar-seillaise*, l'*Hymne Monégasque* et enfin de la *Marche royale d'Italie* qui a été exécutée en souvenir de la courtoisie manifestée par le Comité de la Colonie italienne à l'égard de la Colonie française, lors de la récente célébration de la Fête du Statut.

En résumé, la Fête Nationale du 14 juillet a été célébrée par la Colonie Française de Monaco avec autant d'entrain patriotique que de bon ordre.

Le Gouvernement, toujours soucieux de tout ce qui touche à l'hygiène, a fait étudier le moyen d'envoyer toutes les eaux-vannes de la Condamine et du boulevard de l'Ouest en haute mer. Les études ont amené le Gouvernement à prolonger l'ancien égout du boulevard de l'Ouest, d'abord sur terre par un égout maçonné, puis en mer à l'aide d'une conduite en fonte de 800 millimètres de diamètre. Cette dernière conduite aura une longueur de 94 mètres, et son extrémité sera située dans des fonds de 7 à 8 mètres, de manière à éviter sur les tuyaux l'action des vagues.

Dimanche, nous avons pu assister au lancement en mer de la première partie de cette conduite. Le tronçon a 32 mètres de longueur, composé de huit tuyaux de 4 mètres à emboîtement et cordon avec joints matés en plomb et à l'antimoine.

L'opération, commencée à quatre heures du matin et terminée à neuf heures, a été exécutée en la présence de M. le baron J. de Romeuf, Secrétaire général du Gouvernement, faisant fonctions de Gouverneur Général, et de M. Feuillerade, Inspecteur des travaux publics. Elle a parfaitement réussi.

M. J. de Romeuf a été heureux de féliciter M. Tasson, directeur de la Société nationale d'Assainissement de Paris, et M. Baulmont, l'ingénieur chargé de la direction du chantier.

Jeudi ou vendredi on lancera le second tronçon, et pour la fin du mois, si le temps se maintient au beau, la conduite sera entièrement mise en place.

Depuis lundi on recouvre toute la première partie de la conduite à l'aide d'un béton fait au ciment pur, de manière que cette partie ne puisse être ébranlée par l'action des vagues.

Un travail analogue sera prochainement entrepris à l'égout du Tenao.

Les distributions des prix aux Ecoles Communales de la Principauté sont fixées ainsi qu'il suit :  
Les 25, 26 et 27 juillet, pour les asiles ;  
Le 28 juillet, pour les garçons ;  
Le 29 juillet, pour les filles.

Nous apprenons avec plaisir que M. J. Depelley, administrateur-directeur de la Compagnie française des câbles télégraphiques, conseiller de la Légation de Monaco à Paris, vient d'être promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Nous venons d'apprendre la douloureuse nouvelle de la mort du R. P. Romuald Fumagalli, recteur du Collège de la Visitation, décédé à Chieri, près de Turin en Italie. Il était âgé de 48 ans. Pendant le temps qu'il est resté à Monaco, il s'était acquis les sympathies de tous ceux qui l'ont connu.

Il vient d'être remplacé dans le Collège de la Visitation par le R. P. Parnisetti, qui a passé déjà plusieurs années dans la Principauté.

Nous sommes heureux d'enregistrer le succès remporté à Albe (Italie), par un de nos compatriotes, le jeune Albert Levame, élève du Collège de la Visitation, qui vient d'obtenir son brevet de bachelier ès-sciences.

Lundi est entré dans notre port le steam-yacht italien *Miriam*, venant de Gênes. Ce yacht appartient au baron Tristano Galotti qui était à bord avec sept passagers.

On nous signale l'acte de courage suivant, que nous enregistrons avec plaisir :

Les nommés Goirand Théodore, serrurier, et Cavero Jean, charretier, tous deux demeurant au Carnier, se sont jetés lundi soir à six heures à l'eau, sur la plage du Ténao, pour se porter au secours du nommé Jean Vietti, manoeuvre, qui, en se baignant avait perdu pied et se trouvait en péril. Les deux sauveteurs ont heureusement pu le ramener sain et sauf au rivage.

Dans son audience du 15 juillet, le Tribunal Supérieur a condamné le nommé Alphonse-Sylvain-Joseph Damonte, né à La Garde-Freinet (Var), le 22 septembre 1873, boulanger, demeurant à Monaco, à un an de prison et 100 francs d'amende, pour faux et usage de faux en écriture privée.

Les voyageurs se plaignent à juste titre de ne plus trouver de wagons de 2<sup>e</sup> classe à couloirs dans les trains de long parcours, comme le train 50, et ne s'expliquent pas la privation qui leur est infligée ainsi sans compensation.

M. Giudicelli, sous-chef à la gare de Monte Carlo, est nommé sous-chef de gare à Aubagne.

M. Maire, facteur-chef à la gare de Monte Carlo, y est nommé sous-chef.

M. Reddé, commis de 1<sup>re</sup> classe à Toulon, est nommé chef de bureau à la gare de Monaco.

CHEMINS DE FER DE PARIS À LYON ET À LA MÉDITERRANÉE

Depuis le 15 juillet, la marche des trains, partant de Monaco a subi les modifications suivantes :

Le train n° 431, partant à 2 h. 7, qui était facultatif devient régulier.

Le train n° 412 qui partait à 5 h. 42 est retardé de 20 minutes sur tout son parcours ; il partira désormais à 6 h. 2.

Enfin le train n° 462, qui partait à 8 h. 18, est avancé de 23 minutes sur tout son parcours et partira à 7 h. 55.

Lettre de Paris

Paris, 17 juillet.

Les dernières fusées du 14 juillet semblent chaque année donner le signal définitif des vacances aux parisiens et aux étrangers venus à Paris au début de l'été. Jusqu'à cette date nationale, les grosses chaleurs ne sévissent guère et les boulevards sont encore habitables ; mais à partir du 14 juillet, brusquement survient la période des « coups de chaleurs » et des « insulations ». C'est à croire que les ac-

cidents de ce genre qui régulièrement sont signalés à chaque grande revue militaire soient contagieux et que le soleil soit un ennemi de l'armée. Il est vrai que, si nous croyons les savants, l'insolation ne peut guère être entièrement imputée à Messire Phœbus. Le rôle de celui-ci est certes prépondérant, mais le travail des muscles y entre pour une bonne part.

La chaleur exaspérée qui résulte de la combinaison de ces deux facteurs, congestionne les centres nerveux, provoque des troubles profonds : hallucinations, délire aigu, tentatives de suicide. Dans les marches estivales en plein soleil, la suractivité musculaire s'ajoute à une température excessive et provoque des accidents fréquents. Les soldats y sont d'autant plus sujets que de mauvaises conditions hygiéniques entravent chez eux le jeu de la respiration. Leurs vêtements trop lourds, imperméables et mal compris, forment une enveloppe qui concentre la chaleur et empêchent la circulation de l'air. Soufflants, haletants, ruisselants de sueur, ils sont encore étranglés par la cravate et le ceinturon et étroitement serrés par les courroies de la musette et du sac. Si, outre cela, on constate avec Vallin que la température intérieure de leurs casques atteint parfois 70° centigrades — sous les chapeaux de paille on a rarement plus de 55° — on se rendra facilement compte pourquoi parmi les troupes européennes et exotiques les catastrophes sont fréquentes. Durant l'expédition du maréchal Bugeaud en Algérie, deux cents hommes furent frappés en quelques heures ; onze se suicidèrent. Tout le monde a entendu parler de cette série d'accidents survenue pendant la revue du 1<sup>er</sup> juillet 1877 au bois de Boulogne. Au milieu de 150,000 spectateurs de la plaine de Longchamp, pas un seul accident ne fut signalé. Seuls des soldats, étourdis par le soleil, tombaient comme des mouches dans les rangs ; deux maréchaux des logis succombèrent rapidement, tandis qu'aucun officier n'entra à l'ambulance.

On a voulu attribuer ces accidents à un microbe mêlé aux poussières des routes, mais rien n'est moins certain. Quoi qu'il en soit, il est utile à cette époque de l'année, de connaître les soins immédiats qu'il faut apporter à cet état morbide.

On doit dégager la poitrine et réveiller l'activité du cœur à l'aide de la respiration artificielle par la traction rythmique de la langue. Un autre remède qui rend d'énormes services dans les cas graves, consiste dans des injections sous-cutanées d'éther. En Allemagne ces injections sont tellement tenues en estime qu'une note ministérielle a prescrit, il y a quelques années, à tout médecin militaire de porter sur lui-même — et non dans le sac d'ambulance — pendant les marches d'été, une seringue de Pravaz et un flacon renfermant 20 grammes d'éther pour un traitement éventuel de tout cas d'insolation. On ne saurait trop souhaiter l'adoption de cette mesure dans l'armée française.

Mais ne songeons pas seulement à notre corps, songeons aussi à soigner notre esprit et celui des foules. Depuis quelques années, de nombreux sociologues et quelques écrivains de marque ont étudié le moyen de faire participer la classe populaire à une culture intellectuelle jusque-là réservée aux privilégiés de la fortune. Ils ont pensé avec raison que l'ouvrier avait droit à sa part des beautés qu'enfanta le cerveau des poètes et des grands penseurs. Le Beau, par définition philosophique, s'impose à tous, et c'est à ce caractère même qu'on le reconnaît. Mais il faut savoir le chercher ; encore que le soleil nous éblouisse de ses rayons, il faut ne pas lui tourner le dos pour en être ébloui. Apprendre à le regarder, n'est-ce pas un droit, une nécessité pour tous ?

A cette tâche de donner aux humbles le pain de l'esprit, aussi nécessaire que la subsistance matérielle, s'est voué, entre autres, l'exquis poète Maurice Bouchor. Il a fondé, dans le quartier ouvrier de Plaisance, qu'il habite, cette œuvre admirable qu'il a appelée les *Veillées de Plaisance* ou *Lectures de Plaisance*, je ne sais plus au juste. Il réunit des amis, professeurs ou étudiants, auteurs ou acteurs, hommes ou femmes, en tous cas gens dévoués et gens de bien, et devant un auditoire composé d'ouvriers qui sortent de l'atelier et d'ouvrières qui ont terminé leur journée, il lit ou fait lire, interprète ou fait interpréter les chefs-d'œuvre de notre littérature ou de notre théâtre, chante ou fait chanter les merveilles de la musique classique.

Cela est certes plus moral que les courses de taureaux et surtout, que le spectacle inédit avec lequel les Roubaisiens ont corsé l'attrait de leur fête nationale.

Dédaigneux des distractions anodines, ces braves flamands ont convié les *aficionados* de la France entière, et même de l'Europe, à contempler le combat d'un lion contre un taureau.

La fête fut charmante et fort bien ordonnée.

Les trains arrivèrent bondés ; les rédacteurs sportifs des journaux parisiens, au grand complet, s'étaient déplacés

et aussi force clubmen et belles madames auxquels la vue du sang qui coule — lorsque ce n'est pas le leur — ne fait pas peur. Il y avait des Belges aussi en grand nombre et des Allemands et des Anglais : brillante chambrée internationale, et recette plus brillante encore. On prétend qu'elle dépassa cent mille francs, un « maximum » qui fera loucher nos impresarii parisiens.

Le spectacle, malheureusement, ne répondit pas aux espérances du public. Nous avons dit que le lion Goliath, un vieux fauve débonnaire, sans dents ni griffes, retraits des ménageries foraines, avait refusé le combat, et tout sanglant des coups de cornes reçus, avait laissé le taureau vaincre sans péril et triompher sans gloire.

Le public sifflait, déçu. Des *aficionados* protestèrent et, descendant dans l'arène, lardèrent le lion de coups de canne à travers les barreaux de la cage. Excité par la vue du sang, l'un d'eux tira même une canne à épée pour en frapper le pauvre vieux fauve qui ne demandait qu'à agoniser tranquille. Bref l'instinct de cruauté de la foule se déchaîna dans toute sa haine.

Il paraît que ce n'est pas fini. M. Bidel, le célèbre belluaire, lance un défi de 25,000 francs à M. Mazzantini, le non moins célèbre toréador, un des organisateurs de la petite fête roubaisienne, et propose une lutte entre un lion de son choix et deux taureaux. Et M. Mazzantini relève le défi. De sorte qu'il y aura encore de beaux jours pour les amateurs de spectacles sanglants.

A moins que le gouvernement pris d'un scrupule tardif ne décide d'interdire ces jeux barbares !

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**Le Congrès international de physique.** — Un Congrès de physique générale se tiendra à l'Exposition, du 6 au 12 août 1900, sur l'initiative de la Société française de physique, MM. Cornu, membre de l'Institut, président, Ch.-Ed. Guillaume et Lucien Poincaré, secrétaires du comité d'organisation, adressent un appel, à ce sujet, aux futurs adhérents du Congrès et donnent les grandes lignes du programme qui a été élaboré. On y trouve entre autres des rapports et discussions sur diverses questions de première importance, telles que la définition et fixation de certaines unités, pression, échelle de dureté, quantité de chaleur, grandeurs photométriques, constantes de la saccharimétrie, échelle du spectre, unités électriques non encore définies, bibliographie de la physique, laboratoires nationaux. Des visites seront organisées pour les congressistes à l'Exposition universelle, et dans des laboratoires et ateliers ; enfin, il sera fait quelques conférences sur des sujets nouveaux de grande actualité : leur texte sera incorporé aux comptes rendus du Congrès. Les communications relatives au Congrès de physique doivent être adressées à M. Ch.-Ed. Guillaume, physicien du bureau international des poids et mesures, secrétaire pour l'étranger, au pavillon de Breteuil, à Sèvres (Seine-et-Oise), ou à M. Lucien Poincaré, chargé de cours à l'Université de Paris, secrétaire pour la France, 105 bis, boulevard Raspail, à Paris.

**Congrès scientifiques.** — Le Congrès du *Royal Institute of Public Health* de Grande-Bretagne se réunira à Blackpool, du 21 au 26 septembre, sous la présidence de M. de Lorne. Il y aura 4 sections : 1<sup>o</sup> médecine préventive et statistique ; 2<sup>o</sup> chimie et météorologie ; 3<sup>o</sup> génie civil et architecture ; 4<sup>o</sup> questions municipales et parlementaires.

La Société suisse des sciences naturelles tiendra son 82<sup>e</sup> Congrès du 31 juillet au 2 août, à Neufchâtel, en même temps que les Sociétés Suisses de géologie, botanique et zoologie.

Le Congrès comporte 7 sections : 1<sup>o</sup> physique, mathématiques, astronomie ; 2<sup>o</sup> chimie, pharmacologie, hygiène ; 3<sup>o</sup> zoologie et anthropologie ; 4<sup>o</sup> botanique ; 5<sup>o</sup> géologie, paléontologie, minéralogie ; 6<sup>o</sup> médecine ; 7<sup>o</sup> agriculture.

**Les affiches sur verre.** — La Compagnie des chemins de fer du Nord vient d'inaugurer l'usage des affiches en verre. Elle a fait fabriquer des plaques d'une seule pièce mesurant 110 sur 80, portant le texte de l'ordonnance du 15 novembre 1846 sur la police des chemins de fer.

L'impression noire des caractères d'imprimerie, protégée par une couche d'émail, apparaît très nette sur un fond blanc laiteux.

Les plaques indicatrices : « Fumeurs », « Dames seules », « Loué », se feront désormais en opaline.

L'opaline transparente est employée déjà pour certains signaux fixes : « Poteaux bifur », pour l'indication des noms des stations sur les lanternes des gares éclairées au pétrole, au gaz ou à l'électricité.

Le verre opalin s'obtient par l'adjonction au verre de divers corps vitrifiables, tels que les phosphates de chaux, les sels d'étain, d'arsenic, les fluorures, la baryte, etc. On fabrique l'opaline à des épaisseurs variant de 10 ou 15 millimètres à 25 et même 30 millimètres. On peut y appliquer des émaux de diverses teintes.

**Le tour du monde en 33 jours.** — Nous voici bientôt loin du tour du monde en 80 jours avec l'imagination duquel le savant Jules Verne nous a si bien intéressés et instruits. D'après les calculs faits par le ministre des voies et communications de Russie, on pourra, une fois le Transsibérien achevé, faire le tour du monde en 33 jours. Voici l'itinéraire établi : de Brême à Saint-Petersbourg, par voie ferrée, 1 jour 1/2; de Saint-Petersbourg à Vladivostok, par voie ferrée et à raison de 48 kilomètres à l'heure, 10 jours; de Vladivostok à San-Francisco, à travers l'océan Pacifique, 10 jours; de San-Francisco à New-York, 4 jours 1/2; de New-York à Brême, 7 jours. Au total 33 jours. Jusqu'à présent l'itinéraire le plus court était : de New-York à Southampton, 6 jours; de Southampton à Brindisi, via Paris, 3 jours 1/2; de Brindisi à Yokohama, par le canal de Suez, 42 jours; de Yokohama à San-Francisco, 10 jours; de San-Francisco à New-York, 4 jours 1/2.

**L'étude des langues vivantes.** — Signalons l'importante réforme qui va être faite à la rentrée des classes au Lycée Condorcet en ce qui concerne l'enseignement des langues vivantes.

A partir de la classe de troisième et jusqu'à la rhétorique inclusivement, les élèves ne seront plus divisés par classes, mais par groupes : forts, moyens et faibles.

L'enseignement pourra ainsi mieux approprié à la force des élèves, et on espère atteindre le but de cet enseignement, qui est de parler et d'écrire facilement en anglais et en allemand dans une classe d'anglais et d'allemand.

Cette réforme s'inspire du meilleur esprit pratique et son application donnera peut être les résultats que l'on attend en vain de l'enseignement des langues tel qu'il est compris, à l'heure actuelle, dans l'Université de France.

**Mission Scientifique anglaise.** — L'Ecole pour l'étude des maladies tropicales, de Liverpool, envoie sur la côte de l'Afrique occidentale une expédition spéciale chargée d'étudier la cause de la malaria et autres maladies analogues. Cette mission, dirigée par M. Ross, partira pour Sierra-Leone en août, de manière à arriver au moment où la malaria règne avec le plus de violence et où les conditions d'étude sont le plus favorables.

L'expédition espère déterminer au moyen des méthodes déjà employées aux Indes par M. Ross, quelles sont les espèces de moustiques de la contrée qui propagent surtout le mal et arriver à faire disparaître la malaria en supprimant ces insectes.

**Ligne téléphonique Paris-Berlin.** — Le projet d'une ligne téléphonique reliant directement Paris à Berlin est définitivement adopté en Allemagne. La ligne serait constituée par un double conducteur en fil de bronze silicieux de 5 millimètre de diamètre. On n'attend que l'approbation du gouvernement français pour exécuter les travaux; on établirait aussi une ligne entre Francfort et Paris.

## Variétés Monégasques

**Le voyage d'Honoré II, Prince de Monaco, à la Cour de France pendant la régence d'Anne d'Autriche (1646-1647).**

Suite.— Voir les numéros 2,135, 2,136, 2,137, 2,139, 2,140

« Le maréchal d'Effiat, père de M. Le Grand, le malheureux favori du Roi défunt, qui était alors surintendant des finances, fit construire cette œuvre vraiment digne d'un roi et obligea tous les intendants, ses

subordonnés, à en construire un pour chacun, afin de grouper autour de lui tout le conseil des finances.

« En somme c'est le lieu le plus délicieux et le plus beau que l'on puisse voir.

« Au sortir de ce palais, on découvre des allées à double rangée d'arbres, dans lesquels la vue se perd et l'imagination se trouble. Son Excellence s'y arrêta quelques heures et y jouit de la promenade dans les jardins et de cette belle vue; elle fut régalée de fruits de pays par M. de Brisacier, intendant de la garnison de Monaco, qui ayant appris à Blois, dans sa demeure, le passage du Prince à Orléans, vint à Etampes dans la nuit et le rejoignit avant Chilly avec la pensée de loger Son Excellence avec sa Cour dans la maison, ou petit palais qu'y possède M. le comte de Brienne, premier secrétaire d'Etat; mais Monseigneur voulut demeurer tout son temps à Lonjumeau, se réservant cependant de voir cet endroit en passant, comme il fit et comme nous l'avons dit.

« La curiosité de Son Excellence ainsi satisfaite, nous entrâmes dans Paris le 25, à l'heure 20 d'Italie; et Son Excellence descendit au palais Saint-Luc, où elle avait été logée autrefois.

« Le jour suivant, le Prince resta retiré pour prendre un peu de repos après un voyage aussi long que fatigant et aussi pour avoir le temps de se présenter, avec sa suite en habit de deuil à la Cour, qui l'a pris par suite de la mort du Prince d'Espagne.

« Le deuxième jour, sur le tard, Son Excellence alla incognito, par une porte de derrière, chez M. le cardinal Mazarin dans le Palais Royal où Son Eminence est logé. Les démonstrations de joie et les caresses que M. le cardinal fit au Prince furent grandes et après l'avoir assuré du désir que la Reine avait de le voir et de l'estime et de l'affection dont Sa Majesté l'honorait, il lui offrit sa maison et tout son crédit pour en disposer à sa guise.

« Le jour suivant Son Excellence put vérifier ce que lui avait dit Son Eminence, par le gracieux accueil que lui fit S. M. la reine qui le reçut dans son cabinet intime où se trouva le duc d'Anjou, et avec toutes sortes d'honneurs, d'estime et de faveur.

« L'entretien fut long, et quand Son Excellence lui présenta Monseigneur le Marquis, la Reine lui répondit en riant : « Vous plaisantez, ce n'est pas votre fils, c'est votre frère. » Sa Majesté passa à beaucoup de discours, tantôt parlant de l'état, de la personne du Prince, de sa santé, de son voyage, tantôt de nos heureux succès en Italie et sur ce point elle fit un gracieux discours :

« Ne savez-vous pas, dit-elle au Prince, que lorsque les nôtres se furent retirés de devant Orbitello, on disait « aux Français à Rome : « Mosiu à Orbitello ! » mais « maintenant on pourrait dire aux Espagnols : Señores « à Portolongone. »

Le Prince craignant de trop retenir la Reine et voulant prendre congé pour aller chez le Roi apprit de la bouche même de Sa Majesté qu'il était sorti; aussi, il s'arrêta à faire d'autres visites, et à son retour au palais il fut de nouveau dans les appartements de la Reine où il trouva enfin le Roi.

« Le Roi embrassa tendrement Son Excellence et Monseigneur le Marquis, et puis reprenant sa gravité qui, sans affectation, lui paraît propre et naturelle à cet âge aussi tendre, il écouta longtemps avec attention les paroles de la Reine et du Prince. On parla encore des choses d'Italie et puis on commença à s'occuper des enfants. La Reine aime grandement à jouer avec eux. Le duc d'Anjou est beau et finement spirituel et de caractère gai à tel point qu'il occupait toute la compagnie mais le Roi est le plus beau comme le plus grand prince du monde. Il connaît déjà et sait faire son rôle de roi. Son regard est résolu et ses paroles démontrent de la fermeté, de la saillie et de la générosité. Le goût dans ses divertissements royaux reste toujours royal. On découvrait sur le visage de la Reine une joie extraordinaire, sur celui du Roi la grâce et la majesté. Lorsque notamment la Reine et le Prince lui demandèrent s'il se rappelait l'avoir vu autrefois, il répondit avec intrépidité.

« Quant à M. le duc d'Anjou, c'est un vrai plaisir que de l'entendre parler, ne laissant passer aucune occasion de parler sensément au milieu des plaisanteries; ainsi il disait à la Reine qu'il voulait être roi comme son frère,

et il lui demandait si elle pouvait lui donner comme femme l'Infante d'Espagne, qui n'avait pas de frères, pour satisfaire son ambition. — Ne pensez-vous pas que la plaisanterie soit de conséquence ?

« Le Prince était fatigué d'être resté debout si longtemps, mais il ne trouvait aucun moyen de laisser ce lieu où il jouissait de toutes les délices.

« J'ai omis de dire que le soir où Son Excellence alla chez Son Eminence, il fut aussi chez M. l'Archevêque d'Aix, son frère, parti après nous de cette ville, mais arrivé auparavant. Il y trouva, sans la connaître, M<sup>me</sup> la Princesse Préfète et sa fille (1) avec lesquelles, une fois entrée, Son Excellence fit ample connaissance, à tel point qu'elle sembla toute disposée à accepter l'offre faite par le Prince de passer à Monaco à son retour en Italie, J'en conclus que les réserves du début firent de suite place aux bonnes relations, d'autant plus que le jour suivant le Prince Préfet vint chez le Prince qui rendit lui-même la visite à tous les deux dans leur maison où Son Excellence fut reçue avec les meilleurs honneurs qui soient en usage à la Cour de France et propres à ce Prince et à cette Princesse, qui déjà dans la maison de l'Archevêque l'avait remercié des caresses qu'elle reçut à Menton de ses sujets lorsqu'elle y passa sur la galère qui la portait en France. Mais Son Excellence ne manqua pas de lui exprimer ses regrets et la peine qu'il avait ressentie qu'elle ne fût pas venue descendre dans sa maison à Monaco.

« Après ces premières visites, le Prince a visité le duc et la duchesse d'Orléans, les Princes et Princesses et les autres ministres. Il a été toujours reçu avec tant de marques d'estime et d'honneur qu'il me paraît difficile de le rapporter.

« Chez lui c'est un continuel concours de visiteurs et de foule; il est vrai que notre train fait très belle figure et que tous à Paris en parlent avec admiration, surtout du premier carrosse du Prince qui est le plus riche et le plus somptueux qui se vit dans cette ville.

« M<sup>me</sup> la maréchale de Guébriant qui parle sans cesse des délices et somptueux appartements de palais de Monaco, de la beauté de la place, de la gentillesse et de la courtoisie de M<sup>me</sup> la Marquise, était venue hors Paris avec un grand cortège à la rencontre du Prince; mais s'étant trompée de jour, nous arrivâmes à Paris plutôt qu'elle ne le pensait, ce que le Prince avait fait pour éviter le bruit et les manifestations de son arrivée.

« A ce moment le prince de Condé est venu visiter Son Excellence.

(A suivre)

G. SAIGE.

(1) Anna Colonna, femme de Thadée Barberini, prince de Palestrina, préfet de Rome, qui s'était retiré en France avec ses deux frères, les cardinaux Antoine et François Barberini, après l'élection d'Innocent X.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

## AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 9 au 16 Juillet 1899

SAINT-TROPEZ, b. Nouvelle-Vierge-Marie, fr., c. Serri,	sable.
Id. b. La Paix, fr., c. Aune,	id.
Id. b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
CANNES, b. Monte Carlo, fr., c. Ferrero,	id.
Id. b. Ville-de-Monaco, fr., c. Bianchy,	id.
Id. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
Id. b. Fortune, fr. c. Dalbéra,	id.
Id. b. Louise, fr., c. Garel,	id.
Id. b. Virginie, fr., c. Demaria,	id.
SAN-STEFANO, b. Angelo-Padre, ital., c. De Dominici,	charbon.

Départs du 9 au 16 Juillet

SAINT-TROPEZ, b. La Paix, fr., c. Aune,	sur lest.
Id. b. Nouvelle-Vierge-Marie, fr. c. Serri,	id.
Id. b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
CANNES, b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	id.
Id. b. Louise, fr., c. Garel,	id.
Id. b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	id.
Id. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
Id. b. Fortune, fr. c. Dalbéra,	id.
Id. b. Ville-de-Monaco, fr., c. Bianchy,	id.
Id. b. Virginie, fr., c. Demaria,	id.

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2

VENTE DE BIENS DE MINEUR

Le dix août mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à huit heures et demie du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice et par devant monsieur d'ALVERNY, vice-président du siège que le Tribunal a commis à cet effet, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la succession de madame Marie-Agnès-Jeanne-Honorine-Charlotte DE MILLO-TERRAZZANI, décédée, épouse de monsieur Emile PIERI, capitaine au 6<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Nice.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal Supérieur, le trente juin dernier, enregistré.

A la requête de M. Emile Pieri, sus-nommé, « agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de Rose-Marie PIERI, sa fille mineure, issue de son union avec sa défunte épouse. »

Poursuivant, ayant élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, son conseil;

En présence ou lui dûment appelé de monsieur Eugène-Louis-Désiré DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, demeurant à Monaco, « agissant en sa qualité de subrogé-tuteur de ladite mineure Pieri. »

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE :

Un terrain situé à Monaco, quartier de la Condamine, d'une superficie de deux cent dix-sept mètres carrés environ, sur lequel existe une maison d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, le tout porté au plan cadastral sous les nos 325 P et 321 de la section B, confinant au midi à la rue de Millo, au nord M. Néri, au levant M<sup>me</sup> la marquise Garbarino, au couchant M. le chevalier de Millo-Terrazzani.

MISE A PRIX :

La mise à prix dudit immeuble a été fixée par le jugement sus énoncé, à la somme de vingt-quatre mille francs, ci..... 24,000 fr.

Il est déclaré conformément aux articles 908 et 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription de l'Ordonnance d'adjudication.

Fait et délivré par le notaire soussigné, à Monaco, le huit juillet 1899.

Signé : L. VALENTIN.

Enregistré à Monaco, le dix juillet 1899, folio 12 verso, case 2. Reçu un franc.

Signé : BERTONI.

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2.

VENTE SUR LICITATION

Le dix août 1899, à neuf heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la

Principauté, séant à Monaco, au Palais de Justice et par devant M. d'ALVERNY, Vice-Président du siège, que le Tribunal a commis à cet effet, il sera procédé à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la succession de monsieur Jean SCOTTO, en son vivant employé au Casino, demeurant à Monaco.

En exécution d'un jugement rendu par ledit Tribunal Supérieur le trente juin dernier, enregistré.

A la requête de : 1<sup>o</sup> Monsieur César-Pierre SCOTTO, cuisinier, demeurant à Monaco ;

2<sup>o</sup> Et Mademoiselle Sophie-Louise SCOTTO, modiste, demeurant à Monaco.

Ladite demoiselle majeure depuis le douze juin dernier et ayant déclaré se réunir à monsieur César-Pierre SCOTTO, pour poursuivre la vente en question.

Poursuivants, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire, leur conseil.

En présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> Madame Julie-Catherine MOULIÉ, sans profession, demeurant à Monaco, veuve du sieur Jean SCOTTO,

Prise tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice naturelle et légale de : 1<sup>o</sup> Henri-Louis SCOTTO ; 2<sup>o</sup> Louise-Franceline SCOTTO ; 3<sup>o</sup> et Alfred-Joseph-Amédée SCOTTO, ses trois enfants mineurs, issus de son mariage avec son défunt mari.

2<sup>o</sup> Et le sieur Jacques SCOTTO, menuisier, demeurant à Monaco,

Pris en qualité de subrogé-tuteur *ad hoc* des mineurs SCOTTO, susnommés, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et le sieur César-Pierre SCOTTO, leur subrogé-tuteur ordinaire.

Co-licitants, ayant pour défenseur M<sup>e</sup> BARDOLET, avocat à Monaco.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE :

UNE PARCELLE DE TERRAIN

située à Monaco, quartiers des Révoires, d'une superficie de huit cent quatre-vingt-neuf mètres carrés cinquante décimètres carrés, portée au plan cadastral sous le numéro 93 de la section A, plantée d'oliviers, confinant : au midi, madame Notari ou à une parcelle de terrain indivise entre les hoirs de César SCOTTO ; au levant, à monsieur de Lavergne, au nord, à madame Hancy, et au couchant, à monsieur Jacques-Amédée SCOTTO ; observation faite qu'un boulevard projeté par le Gouvernement doit traverser cette parcelle de terrain dans sa partie inférieure.

MISE A PRIX :

La mise à prix a été fixée par le jugement sus énoncé à la somme de sept mille neuf cents francs, ci. 7,900 fr.

Il est déclaré conformément aux articles 908 et 603 du Code de Procédure Civile que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription de l'ordonnance d'adjudication.

Fait et rédigé par le notaire soussigné à Monaco, le huit juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Signé : L. VALENTIN.

Enregistré à Monaco, le dix juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, folio 12 v<sup>o</sup>, case 1. — Reçu un franc.

Signé : BERTONI.

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de St-Maur

Rue Grimaldi, n<sup>o</sup> 25 — Condamine

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

**LE MONITEUR**  
**DE LA MODE**

paraissant tous les **Samedis**

**20 PAGES** GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE  
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS  
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>o</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

**GRAND BAZAR**  
**MAISON MODÈLE**

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala  
IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

La Maison Modèle est la plus ancienne de Monte Carlo ; elle est renommée pour ses articles de luxe en ombrelles. Les grandes dames habitant la Principauté et le Littoral l'honorent chaque saison de leur présence et y font de nombreux achats. Elles y trouveront cette année des merveilles de nouveauté vendues à des prix défiant toute concurrence. Citons particulièrement les objets de maroquinerie, de jeux de salon ; papeterie, articles de voyage, parfumerie, grandes roulettes de précision.

PRIX FIXE

English spoken — Man spricht deutsch

**PARFUMERIE DE MONTE CARLO**

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX  
**VIOLETTE DE MONTE CARLO**

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

**FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR**

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

**NESTOR MOEHR**

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

**MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO**

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1<sup>o</sup> vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie ; prix : 1 fr. 50.

2<sup>o</sup> vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation — 1899